

PROCES VERBAL

Conseil Communautaire du 8 AVRIL 2024

À Venteuges

Nombre de conseillers communautaires : 85

Date de convocation : 22 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 8 avril.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Venteuges sous la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD, pour la tenue d'une session ordinaire.

Présents :

MM. Alain TAVENARD DEPHIX, René SOULIER, Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Pascal CHASSEFEYRE, Roland GALTIER, Maurice LAC, Bernard VISSAC, Norbert BERNARD, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Gérard GOUDARD, Christian NICOUX, Franck NOEL-BARON, Jean-Pierre BOUET, Philippe MOLHERAT, Paul TORRENT, Jean-Claude BAGES, Alain CUSSAC, Jean-Michel DURAND, Jean-Paul FAGHEON, Alain GARNIER, José GALAN, Jean-Jacques LUDON, Denis GAILLARD, Joël PLANTIN, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT, Guy LAFOND, Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE et Michel AUBAZAC.

Mmes Sandrine ROUX, Marie-Christine DELABRE, Gisèle RASPAIL (CRONCE), Florence BELLUT, Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), Marie-Andrée PERREY, Claudine POTIN, Annie BOULARAND, Caroline SAHUC, Gisèle PABIOU, Lydie BERTONI, Eliane CHANY, Magalie MISSONNIER, Geneviève CLEVIDY, Karine CROS, Agnès JEAN et Nathalie RAMBOURDIN.

Pouvoirs :

Mme Patricia BARRIER à Mme Claudine POTIN, M. Christian DAUPHIN à M. Gérard BEAUD, M. Mathieu FLANDIN à M. Christian NICOUX, Mme Martine PAYS à Mme Eliane CHANY, M. Loïc TRONCHERE à M. Paul TORRENT, M. Gérard BELIN à M. Claude GINHAC, Mme Jessica COUDERT à Mme Gisèle RASPAIL (La Besseyre-Saint-Mary), M. André DORIER à M. Norbert BERNARD, M. Hervé ROMAGON à M. Jean-Marc CUBIZOLLES, Mme Pascale NOËL à Mme Magalie MISSONNIER, Mme Laurence CUBIZOLLES à M. Joël PLANTIN, M. Ludovic LEYDIER à M. Thierry ASTRUC et Mme Michèle Malfant à M. Philippe MOLHERAT

Absents/Excusés :

MM. Jean-Louis PORTAL, Mickaël VACHER, Jean-Michel LACROIX, Michel BECKERT, Alain BESSON, Loïc SICARD, Nicolas VIGIER, Jean-Luc BRINGER, Serge ROCHER, Alain FOUILLIT, Jérôme SAUVANT, Michel BRUN et Yves ATTARD.

Mmes Séverine EYNARD, Nathalie BOUDOUL, Nathalie VIZADE, Anne-Lise JAMON, Chantal FARIGOULE et Sandrine PAULET.

Secrétaire de séance : **Mme Marie-Christine DELABRE**

Assistaient à la séance les techniciens suivants : **Benoit BERGERON, Eva BLANC, Vincent CHAUTARD, Véronique LEBRE et Richard SIMON**

Le quorum étant atteint le Conseil a pu valablement délibérer.

L'ordre du jour était le suivant :

Administration, finances et ressources humaines

1. Vote des taux pour la fiscalité 2024
2. Présentation, débat et vote du budget principal 2024
3. Présentation, débat et vote du BA 2024 ZA Chambaret grand sud à Langeac
4. Présentation, débat et vote du BA 2024 ZI des rives du Haut-Allier à Mazeyrat-d'Allier / Saint-Georges-d'Aurac
5. Présentation, débat et vote du BA 2024 atelier relais multiple rural Villeneuve-d'Allier
6. Présentation, débat et vote du BA 2024 atelier relais épicerie à Ally
7. Présentation, débat et vote du BA 2024 MARPA à Lavoûte-Chilhac

8. Présentation, débat et vote du BA 2024 ZAE Lachamp à Saugues
9. Présentation, débat et vote du BA 2024 Ordures ménagères
10. Présentation, débat et vote du BA 2024 Auberge du Pays à Chanteuges
11. Présentation, débat et vote du BA 2024 photovoltaïque pépinière ZA Chambaret à Chanteuges
12. Présentation, débat et vote du BA 2024 SCI BASE CAMP ZA Chambaret à Chanteuges
13. Présentation, débat et vote du BA 2024 centrale hydroélectrique à Chanteuges
14. Versement d'une avance remboursable du budget général vers le budget annexe de la microcentrale à Chanteuges
15. Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et investissement au budget principal 2024
16. Nomination du conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme
17. Ouverture de postes pour l'Office de Tourisme
18. Transformation CDD en CDI art. L332-8 CGFPT

Culture, communication, loisirs, sports, tourisme

../..

Commission EJ

../..

Aménagements, travaux, déchets, GEMAPI, eau et assainissement

19. Étude eau et assainissement : choix de 3 scénarios pour l'exercice de la compétence eau et assainissement

Commission 3S

../..

Commission économie, développement durable et mobilités

20. Signature d'une convention avec la Chambre d'Agriculture de Haute-Loire dans le but de mettre en œuvre une politique agricole sur le territoire de la communauté de communes des rives du Haut-Allier.

Préambule :

1) Intervention de Mme Christine Peyroux - bénévole - Présidente du CIVAM Apicole du Velay et responsable du rucher école de Langeac et de M. Bertoni Claude - bénévole - Référent frelon asiatique communal et formateur au rucher école de Langeac au sujet du Frelon Asiatique.

La procédure de déclaration et de suivi des nids de frelons asiatiques est la suivante :

- Identification du nid
 - ✓ Prise de photos nécessaire à la déclaration ou appel d'un des 14 référents « frelon asiatique » présents sur le territoire de la CCRHA.
- Déclaration
 - ✓ Plateforme régionale www.frelonsasiatiques.fr
 - ✓ Dépôt photos et renseignements divers sur le nid (localisation, hauteur, accès, etc...)
- Confirmation
 - ✓ Par le référent régional à partir des photos et informations déposées sur la plateforme
- Destruction
 - ✓ Liste des désinsectiseurs agréés communiquée depuis la plateforme au déclarant pour choix
- Coût de l'intervention
 - ✓ Fonction de l'emplacement (accessibilité, hauteur, ...), de 100 à 250€ environ

2) Intervention de Mme Geneviève CLEVIDY qui recherche une secrétaire de mairie pour la mairie de Saint-Cirgues

Le Président informe l'assemblée que les délibérations n°16 : Nomination du conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme et la délibération n°19 : Étude eau et assainissement : choix de 3 scénarios pour l'exercice de la compétence eau et assainissement sont ajournées.

Pour la délibération n°16, le Président précise qu'un travail en commission Communication, Culture, Loisirs, Sport et Tourisme doit être fait avant de proposer une délibération au conseil communautaire.

Pour la délibération n°19, le choix des 3 scénarios se fera au prochain conseil afin de laisser un peu plus de temps aux communes pour affiner leurs options.

La numérotation des délibérations prévue à l'ordre du jour va donc être modifiée.

2024-04-01 : Vote des taux pour la fiscalité 2024

Rapporteur : M. Gérard BEAUD

Vu l'arrêté préfectoral N°DIPPAL/B3/2016/256 en date du 27 décembre 2016, portant statuts de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier, conformément à l'article L.5211-51 du CGCT

Vu l'état fiscal n°1259 FPU transmis par les services de l'État le 15 mars 2024,

Vu le DOB 2024 présenté au conseil communautaire du 27 février 2024,

Vu la commission des finances en date du 19 mars 2024,

Vu la décision du bureau en date du 20 mars 2024,

Le Président rappelle aux membres du conseil que la Communauté de Communes a opté en 2017 pour le régime de droit commun avec un lissage de taux des impôts ménage (TF, FFNB) et entreprise (CFE) sur une période de 12 ans. Il précise que le taux de la TH est gelé depuis 2019 (10.30 %) dans le cadre de la réforme de la TH, et ce jusqu'en 2022. Aujourd'hui, il convient de voter le taux de la TH sur les résidences secondaires.

Dans le cadre du débat d'orientations budgétaires 2024 présenté lors du conseil communautaire du 28 février 2024, il n'a pas été envisagé de procéder à une augmentation des taux de fiscalité locale pour 2024.

Aussi, le Président propose les taux 2024 suivants :

- Taxe foncière (TF) : 2.62%
- Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 16.16 %
- Taxe d'Habitation (TH) : 10.30%
- Cotisation foncière des Entreprises (CFE) : 26.50 %

Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil communautaire :

- **ADOPTÉ** pour l'année 2024 les taux suivants :
 - Taxe Foncière (TF) : 2,62%
 - Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 16.16 %
 - Taxe d'Habitation (TH) : 10.30%
 - Cotisation foncière des Entreprises (CFE) : 26.50 %

Cette délibération a été adoptée à 63 pour et 1 abstention (M. Jean-Pierre BOUET) et 2 n'ont pas pris part au vote (M. Christian DAUPHIN (pouvoir donné à M. Gérard BEAUD) et Mme Karine CROS).

2024-04-02 : Présentation, débat et vote du Budget Principal 2024

Rapporteur : M. Jean-Michel DURAND

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES / CHAPITRES	BP 2024
040 Opération ordre de transfert entre sections	94 249,24 €
041 Opération patrimoniale	120 000,00 €
16 Emprunts et dettes	320 000,00 €
20 Immobilisations Incorporelles	376 145,44 €
204 Subventions d'équipements versées	196 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	966 768,00 €
23 Immobilisations en cours	5 431 761,98 €
27 Autres immobilisations financières	608 217,35 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	8 113 142,01 €
RECETTES / CHAPITRES	
002 Excédent antérieur reporté	1 852 142,86 €
040 Opération ordre de transfert entre sections	720 000,00 €

041 Opérations patrimoniales	120 000,00 €
10 Dotations, fonds divers	697 600,00 €
13 Subventions d'investissement	4 701 933,55 €
27 Autres Immos financières	21 465,60 €
TOTAL RRECETTES D'INVESTISSEMENT	8 113 142,01 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES / CHAPITRES	BP 2024
011 Charges à caractère général	6 823 218,66 €
012 Charges de personnel	2 809 000,00 €
014 Atténuations de produits	2 820 481,00 €
042 Opérations d'ordre	720 000,00 €
65 Autres charges de gestion	1 569 713,01 €
66 Charges financières	121 287,96 €
67 Charges exceptionnelles	1 000,00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	14 864 700,63 €
RECETTES / CHAPITRES	
002 Résultat de fonctionnement reporté	3 279 481,35 €
013 Atténuation de charges	625 000,00 €
042 Opération ordre de transfert entre sections	94 249,24 €
70 / Produits des services	606 500,00 €
73 / Impôts et taxes	3 233 129,00 €
731 / Fiscalité locale	3 329 046,00 €
74 / Dotations, subventions et participations	3 290 285,04 €
75 / Autres produits de gestion courantes	407 010,00 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	14 864 700,63 €

La délibération a été approuvée à 61 pour, 1 contre (Mme Agnès JEAN), 2 abstentions (Mme Karine CROS et M. Jean-Pierre BOUET) et 2 n'ont pas pris part au vote (Mmes Marie-Andrée PERREY et Lydie BERTONI).

2024-04-03 : Présentation, débat et vote du BA 2024 ZA Chambaret Grand Sud à Langeac

Rapporteur : M. Jean-Michel DURAND

	BP 2024	
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
001 Solde d'exécution de la section	47 202,26 €	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	320 278,90 €	
Total des Dépenses	367 481,16 €	
16 Emprunt et dettes assimilées		47 202,26 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections		320 278,90 €
Total des Recettes		367 481,16 €

	BP 2024	
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 Charges à caractère général	134 420,58 €	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	320 278,90 €	
65 Autres charges de gestion courante	5,00 €	
Total des Dépenses	454 704,48 €	
002 Résultat de fonctionnement reporté		134 420,58 €
75 Autres produits de gestion courante		5,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		320 278,90 €
Total des Recettes		454 704,48 €

Cette délibération a été adoptée par 66 pour.

2024-04-04 : Présentation, débat et vote du Budget Annexe 2024 ZI des Rives du Haut Allier (Mazeyrat-d'Allier-Saint-Georges-d'Aurac)

Rapporteur : M. Jean-Michel DURAND

	BP 2024	
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
1641 Emprunt	66 369,04 €	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	929 334,86 €	
Total des Dépenses	995 703,90 €	
001 Solde d'exécution de la section		1 631 083,26 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections		136 872,98 €

Total des Recettes	1 767 956,24 €
---------------------------	-----------------------

FONCTIONNEMENT	BP 2024	
	DEPENSES	RECETTES
011 Charges à caractère général	775 200,00 €	
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	17 256,88 €	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	136 872,98 €	
65 Autres charges de gestion courante	5,00 €	
66 Charges financières	17 256,88 €	
Total des Dépenses	946 591,74 €	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		929 334,86 €
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		17 256,88 €
Total des Recettes		946 591,74 €

Cette délibération a été adoptée par 65 pour et 1 n'a pas pris part au vote (Mme Agnès JEAN).

2024-04-05 : Présentation, débat et vote du Budget Annexe 2024 Multiple Rural à Villeneuve d'Allier

Rapporteur : M. Jean-Michel DURAND

INVESTISSEMENT	BP 2024	
	DEPENSES	RECETTES
001 Solde d'exécution de la section reporté	10 860,91 €	
1641 Emprunt et dettes assimilées	7 680,64 €	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 789,80 €	
Total des Dépenses	20 331,35 €	
021 Virement de la section de fonctionnement		13 136,07 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections		7 195,28 €
Total des Recettes		20 331,35 €

FONCTIONNEMENT	BP 2024	
	DEPENSES	RECETTES
002 Résultat de fonctionnement reporté	25 761,73 €	
011 Charges à caractère général	3 140,00 €	

042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 195,28 €	
65 Autres charges de gestion courante	5,00 €	
66 Charges financières	1 486,87 €	
023 Virement à la section d'investissement	13 136,07 €	
Total des Dépenses	50 724,95 €	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		1 789,80 €
74 Dotations et participations		48 930,15 €
75 Autres produits de gestion courante		5,00 €
Total des Recettes		50 724,95 €

Cette délibération a été adoptée par 46 pour, 5 contre (Mmes Sandrine ROUX et Agnès JEAN et MM. Jean-Marc CUBIZOLLES et son pouvoir Hervé ROMAGON et Denis GAILLARD), 12 abstentions (MM. Didier HANSMETZGER, Pascal CHASSEFEYRE, Christophe BRUGEROLLE, Franck NOEL-BARON, Jean-Pierre BOUET, José GALAN et Gilles RUAT et Mmes Gisèle PABIOU, Magalie MISSONNIER et son pouvoir Pascale NOËL, Geneviève CLEVIDY et Karine CROS) et 3 n'ont pas pris part au vote (Mmes Caroline SAHUC et Lydie BERTONI et M. Jean-François BLANC).

2024-04-06 : Présentation, débat et vote du Budget Annexe 2024 Boulangerie à Ally

Rapporteur : M. Jean-Michel DURAND

INVESTISSEMENT	BP 2024	
	DEPENSES	RECETTES
001 Solde d'exécution de la section reporté	1 284,54 €	
1641 Emprunt et dettes assimilées	8 742,13 €	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	689,53 €	
Total des Dépenses	10 716,20 €	
021 Virement de la section de fonctionnement		5 080,79 €
040 Opérations d'ordre		5 635,41 €
Total des Recettes		10 716,20 €

FONCTIONNEMENT	BP 2024	
	DEPENSES	RECETTES
002 Résultat de fonctionnement reporté	1 259,32 €	
011 Charges à caractère général	710,00 €	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 635,41 €	

65 Autres charges de gestion courante	5,00 €	
66 Charges financières	1 269,84 €	
023 Virement à la section d'investissement	5 080,79 €	
Total des Dépenses	13 960,36 €	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		689,53 €
70 Produits des services		500,00 €
74 Dotations et participations		2 712,83 €
75 Autres produits de gestion courante		10 058,00 €
Total des Recettes		13 960,36 €

Cette délibération a été adoptée 46 pour, 6 contre (Mmes Sandrine ROUX, Karine CROS et Agnès JEAN et MM. Jean-François BLANC, Franck NOEL-BARON et Alain GARNIER), 12 abstentions (MM. Didier HANSMETZGER, Maurice LAC, Christophe BRUGEROLLE, Jean-Pierre BOUET, Jean-Marc CUBIZOLLES et son pouvoir Hervé ROMAGON, José GALAN, Denis GAILLARD et Gilles RUAT et Mmes Gisèle PABIOU, Magalie MISSONNIER et son pouvoir Pascale NOEL) et 2 n'ont pas pris part au vote (Mme Lydie BERTONI et M. Jean-Paul FAGHEON).

2024-04-07 : Présentation, débat et vote du Budget Annexe 2024 MARPA à Lavoûte-Chilhac

Rapporteur : M. Jean-Michel DURAND

INVESTISSEMENT	BP 2024	
	DEPENSES	RECETTES
001 Solde d'exécution de la section reporté	17 871,30 €	
1641 Emprunt et dettes assimilées	38 723,25 €	
Total des Dépenses	56 594,55 €	
021 Virement de la section de fonctionnement		56 594,55 €
Total des Recettes		56 594,55 €

FONCTIONNEMENT	BP 2024	
	DEPENSES	RECETTES
002 Résultat de fonctionnement reporté	35 216,49 €	
011 Charges à caractère général	13 200,00 €	
65 Autres charges de gestion courante	5,00 €	
66 Charges financières	889,09 €	
023 Virement à la section d'investissement	56 594,55 €	
Total des Dépenses	105 905,13 €	

70 Produits des services du domaine et ventes diverses		12 000,00 €
74 Dotations et participations		41 076,97 €
75 Autres produits de gestion courante		52 828,16 €
Total des Recettes		105 905,13 €

Cette délibération a été adoptée par 54 pour, 2 contre (M. Franck NOEL-BARON et Mme Agnès JEAN), 6 abstentions (Mmes Sandrine ROUX, Magalie MISSONNIER et son pouvoir Pascale NOEL, Karine CROS, Geneviève CLEVIDY et M. Alain GARNIER) et 4 n'ont pas pris part au vote (MM. Didier HANSMETZGER, Thierry ASTRUC et son pouvoir Ludovic LEYDIER et Gilles RUAT).

2024-04-08 : Présentation, débat et vote du Budget Annexe 2024 ZAE Lachamp à Saugues

Rapporteur : M. Jean-Michel DURAND

INVESTISSEMENT	BP 2024	
	DEPENSES	RECETTES
001 Solde d'exécution de la section	283 976,74 €	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	283 976,74 €	
Total des Dépenses	567 953,48 €	
16 Emprunt et dettes assimilées		283 976,74 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections		283 976,74 €
Total des Recettes		567 953,48 €

FONCTIONNEMENT	BP 2024	
	DEPENSES	RECETTES
011 Charges à caractère général	52 839,37 €	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	283 976,74 €	
65 Autres charges de gestion courante	5,00 €	
Total des Dépenses	336 821,11 €	
002 Résultat de fonctionnement reporté		52 844,37 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		283 976,74 €
Total des Recettes		336 821,11 €

Cette délibération a été adoptée à 60 pour, 4 abstentions (Mmes Magalie Missonnier et son pouvoir Pascale NOEL, Agnès JEAN et Karine CROS) et 2 n'ont pas pris part au vote (MM. Maurice LAC et Gilles RUAT).

2024-02-09 : Présentation, débat et vote du Budget Annexe 2024 Ordures Ménagères

Rapporteur : M. Jean-Michel DURAND

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES / CHAPITRES	BP 2024
040 Opération ordre de transfert entre sections	26 301,57 €
16 Emprunts et dettes	2 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	495 000,00 €
23 Immobilisations en cours	18 268,47 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	541 570,04 €
RECETTES / CHAPITRES	
002 Excédent antérieur reporté	119 577,42 €
040 Opération ordre de transfert entre sections	93 750,74 €
10 Dotations, fonds divers	79 000,00 €
13 Subventions d'investissement	124 537,08 €
16 Emprunt et dettes assimilées	124 704,80 €
TOTAL RRECETTES D'INVESTISSEMENT	541 570,04 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES / CHAPITRES	BP 2024
011 Charges à caractère général	2 398 854,34 €
012 Charges de personnel	177 890,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	93 750,74 €
65 Autres charges de gestion	1 005,00 €
66 Charges financières	500,00 €
67 Charges exceptionnelles	500,00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	2 672 500,08 €
RECETTES / CHAPITRES	
002 Résultat de fonctionnement reporté	16 018,51 €
013 Atténuation de charges	2 500,00 €
042 Opération ordre de transfert entre sections	26 301,57 €
70 / Produits des services	2 586 880,00 €
75 / Autres produits de gestion courantes	40 000,00 €
77 Produits exceptionnels	800,00 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	2 672 500,08 €

Le Vice-Président Philippe MOLHERAT précise que tous les maires doivent parler d'une même voix concernant la redevance des Ordures Ménagères notamment pour les maisons inhabitables elles doivent être vides de meubles avec aucune consommation de fluide pour être exonérées de redevance.

Mme Sandrine ROUX demande si toutes les redevances des Ordures Ménagères ont été envoyées.

Richard SIMON précise qu'aujourd'hui, le premier envoi concernait toutes les communes sauf la commune de Langeac. Trop d'erreurs ayant été trouvées, nous avons préféré avec la nouvelle agente chargée de la REOM corriger ce 1^{er} envoi. Ensuite, nous allons vérifier la liste des administrés de Langeac avant envoi puis totaliser le montant de REOM après les 2 envois pour récupérer le produit escompté et enfin repointer toutes les listes communes par communes pour vérifier qu'il n'y ait pas d'oublis.

Mme Agnès JEAN intervient pour indiquer que sur sa commune Saint-Privat-du-Dragon, il y a plus d'administrés qui ont vu leur redevance augmentée que diminuée.

Le Président rappelle que la REOM est justement équitable car elle permet de demander le même montant à tous les administrés de nos communes et qu'en TEOM il y avait de fortes disparités.

M. Alain CUSSAC précise que les administrés qui payent moins d'OM ne se manifestent pas en mairie.

Cette délibération a été adoptée à 55 pour, 1 contre (M. Franck NOEL-BARON) et 10 abstentions (Mmes Gisèle PABIOU, Lydie BERTONI et Agnès JEAN et MM. Pascal CHASSEFEYRE, Christophe BRUGEROLLE, Jean-Pierre BOUET, Jean-Marc CUBIZOLLES et son pouvoir Hervé ROMAGON, José GALAN, Ludovic LEYDIER (pouvoir donné à Thierry ASTRUC).

2024-02-10 : Présentation, débat et vote du Budget Annexe 2024 Auberge de Pays à Chanteuges

Rapporteur : M. Jean-Michel DURAND

INVESTISSEMENT	BP 2024	
	DEPENSES	RECETTES
001 Solde d'exécution de la section	54 204,49 €	
1641 Emprunt et dettes assimilées	14 291,93 €	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 611,28 €	
Total des Dépenses	79 107,70 €	
021 Virement de la section de fonctionnement		46 614,57 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections		32 493,13 €
Total des Recettes		79 107,70 €

FONCTIONNEMENT	BP 2024	
	DEPENSES	RECETTES
002 Résultat de fonctionnement reporté	164 665,19 €	
011 Charges à caractère général	6 380,00 €	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 493,13 €	
65 Autres charges de gestion courante	5,00 €	
66 Charges financières	4 712,18 €	
023 Virement à la section d'investissement	46 614,57 €	
Total des Dépenses	254 870,07 €	

042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		10 611,28 €
74 Dotations et participations		232 253,79 €
75 Autres produits de gestion courante		12 005,00 €
Total des Recettes		254 870,07 €

Mme Sandrine ROUX demande sur quelle ligne budgétaire l'argent de la vente du fonds de l'auberge sera imputée et si le loyer sera indexé. Eva BLANC répond que la vente n'est pas budgétaire donc ne doit pas être inscrite au budget et qu'il n'est pas prévu au bail d'indexer les loyers de l'auberge.

Cette délibération a été adoptée à 49 pour, 6 contre (MM. Jean-François BLANC, Christian NICOUX et son pouvoir Mathieu FLANDIN, Jean-Marc CUBIZOLLES et son pouvoir Hervé ROMAGON et Alain GARNIER), 11 abstentions (Mmes Gisèle RASPAIL (La Besseyre Saint-Mary) et son pouvoir Jessica COUDERT, Lydie BERTONI, Magalie MISSONNIER et son pouvoir Pascale NOEL, Karine CROS et Agnès JEAN et MM. Didier HANSMETZGER, Pascal CHASSEFEYRE, Thierry ASTRUC et son pouvoir Ludovic LEYDIER).

2024-02-11 : Présentation, débat et vote du Budget Annexe 2024 Photovoltaïque Pépinière ZA Chambaret à Chanteuges

Rapporteur : M. Jean-Michel DURAND

INVESTISSEMENT	BP 2024	
	DEPENSES	RECETTES
1641 Emprunt et dettes assimilées	9 173,50 €	
Total des Dépenses	9 173,50 €	
001 Solde d'exécution de la section reporté		11 682,73 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections		9 250,00 €
Total des Recettes		20 932,73 €

FONCTIONNEMENT	BP 2024	
	DEPENSES	RECETTES
011 Charges à caractère général	3 000,00 €	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 250,00 €	
65 Autres charges de gestion courante	5,00 €	
66 Charges financières	1 782,96 €	
Total des Dépenses	14 037,96 €	
002 Résultat d'exploitation reporté		14 843,51 €
70 Vente de produits fabriqués, prestations		27 500,00 €
75 Autres produits de gestion courante		5,00 €
Total des Recettes		42 348,51 €

Cette délibération a été votée à 65 pour et 1 contre (Mme Sandrine ROUX).

2024-02-12 : Présentation, débat et vote du Budget Annexe 2023 SCI Base Camp ZA Chambaret à Chanteuges

Rapporteur : M. Jean-Michel DURAND

INVESTISSEMENT	BP 2024	
	DEPENSES	RECETTES
001 Solde d'exécution de la section reporté	3 354,66 €	
1641 Emprunt et dettes assimilées	12 740,76 €	
Total des Dépenses	16 095,42 €	
10 Dotations fonds divers et réserves		87,67 €
021 Virement de la section de fonctionnement		8 876,63 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections		7 131,12 €
Total des Recettes		16 095,42 €

FONCTIONNEMENT	BP 2024	
	DEPENSES	RECETTES
002 Résultat de fonctionnement reporté	5 410,84 €	
011 Charges à caractère général	1 685,00 €	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 131,12 €	
65 Autres charges de gestion courante	5,00 €	
023 Virement à la section d'investissement	8 876,63 €	
Total des Dépenses	23 108,59 €	
74 Dotations et participations		10 362,83 €
75 Autres produits de gestion courante		12 745,76 €
Total des Recettes		23 108,59 €

Cette délibération a été adoptée à 49 pour, 7 abstentions (Mmes Sandrine ROUX, Lydie BERTONI, Magalie Missonnier et son pouvoir Pascale NOEL et Karine CROS et MM. Jean-Pierre BOUET et Alain GARNIER) et 10 n'ont pas pris part au vote (Mmes Annie BOULARAND et Gisèle PABIOU et MM. Alain TAVENARD-DEPHIX, Didier HANSMETZGER, Roland GALTIER, Norbert BERNARD et son pouvoir André DORIER, Thierry ASTRUC, Franck NOEL-BARON et Alain CUSSAC)

2024-04-13 : Présentation, débat et vote du Budget Annexe 2024 Centrale Hydroélectrique à Chanteuges

Rapporteur : M. Jean-Michel DURAND

INVESTISSEMENT	BP 2024	
	DEPENSES	RECETTES
1641 Emprunt et dettes assimilées	16 777,42 €	
23 Immobilisations en cours	695 763,00 €	
Total des Dépenses	712 540,42 €	
001 Solde d'exécution de la section reporté		104 323,07 €
16 Emprunt et dettes assimilées		608 217,35 €
Total des Recettes		712 540,42 €

FONCTIONNEMENT	BP 2024	
	DEPENSES	RECETTES
002 Résultat d'exploitation reporté	83 234,06 €	
011 Charges à caractère général	5 590,00 €	
65 Autres charges de gestion courante	5,00 €	
66 Charges financières	6 683,22 €	
Total des Dépenses	95 512,28 €	
74 Subvention d'exploitation		95 507,28 €
75 Autres produits de gestion courante		5,00 €
Total des Recettes		95 512,28 €

M. Maurice LAC souhaiterait connaître le prix de vente de l'électricité de la centrale hydroélectrique.

Le Président précise que le prix varie en fonction de la période : 0.23 en hiver et 0.11 en été.

M. Franck NOEL BARON précise que suite à la plainte des frères Joumard, le tribunal administratif a débouté l'Etat et non la CCRHA pour le droit fondé en titre qu'avait reconnu l'état

Cette délibération a été votée à 42 pour, 13 contre (Mmes Sandrine ROUX, Marie-Andrée PERREY, Lydie BERTONI, Karine CROS et Agnès JEAN et MM. Christophe BRUGEROLLE, Jean-François BLANC, Franck NOEL-BARON, Jean-Pierre BOUET, Jean-Marc CUBIZOLLES et son pouvoir Hervé ROMAGON, Alain GARNIER et Gilles RUAT), 8 abstentions (Mmes Eliane CHANY et son pouvoir Martine PAYS, Magalie MISSONNIER et son pouvoir Pascale NOEL, Geneviève CLEVIDY et Gisèle RASPAIL (Cronce) et M. Alain TAVENARD-DEPHIX et Robert BESSE) et 3 n'ont pas pris part au vote (Mmes Claudine POTIN et Gisèle PABIOU et MM. Didier HANSMETZGER).

2024-02-14 : Versement d'une avance remboursable du budget général vers le budget annexe de la microcentrale à Chanteuges

Rapporteur : M. Jean-Michel DURAND

Le Président explique qu'afin de permettre l'équilibre du budget annexe 2024 de la microcentrale à Chanteuges, il convient de prévoir une avance remboursable du budget général. Le versement de cette avance sera imputé tel que suit :

- Budget annexe : recettes au chapitre 16, article 1687 d'un montant de 608 217.35 €
- Budget général : dépenses au chapitre 27, article 27638 d'un montant de 608 217.35 €

Le remboursement s'effectuera progressivement sur les exercices suivants selon l'échéancier suivant :

- 2025 à 2046 : 26 425 € par an (soit un total de 581 350 € sur la période)
- 2047 : 26 867.35 €

Mme Karine CROS demande pourquoi faire une telle opération. « Pour équilibrer le budget et éviter de contracter un nouvel emprunt » répond le Président.

M. Gilles RUAT demande si la CCRHA peut prévoir un budget pour l'acquisition de terrains pour les petites entreprises.

Richard SIMON répond que si la volonté est de réaliser une réserve foncière alors cela peut être imputé au budget général. Par contre si il s'agit de réserve foncière avec des travaux d'aménagement d'une zone d'activité et revente du terrain, il faut dans ce cas créer un budget annexe de stock spécifique à cette zone économique.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le versement d'une avance remboursable d'un montant de 608 217.35 € du budget général vers le budget annexe de la microcentrale de Chanteuges
- **AUTORISE** le versement de cette avance sur l'exercice 2024 selon les écritures mentionnées ci-dessus
- **AUTORISE** les modalités de remboursement de l'avance telles que décrites ci-dessus

La délibération a été adoptée à 47 pour, 10 contre (Mmes Sandrine ROUX, Marie-Andrée PERREY, Lydie BERTONI et Karine CROS et MM. Christophe BRUGEROLLE, Franck NOEL-BARON, Jean-Pierre BOUET, Jean-Marc CUBIZOLLES et son pouvoir Hervé ROMAGON et Alain GARNIER), 6 abstentions (Mmes Magalie MISSONNIER et son pouvoir Pascale NOEL et Geneviève CLEVIDY et MM. Alain TAVENARD-DEPHIX, Gilles RUAT et Robert BESSE) et 3 n'ont pas pris part au vote (Mmes Gisèle PABIOU et Agnès JEAN et M. Jean-François BLANC).

2024-02-15 : Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et investissement au budget principal 2024

Rapporteur : M. Jean-Michel DURAND

Le Président informe les conseillers communautaires que consécutivement au passage à la nomenclature M57, la communauté de communes est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement au budget général.

Cela signifie que l'exécutif, peut, sur autorisation du conseil communautaire, procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux charges de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, le cas échéant, la répartition des crédits sans modifier le montant global de chacune des sections. Ces dispositions permettent d'améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée et informée des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Ainsi, il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section du budget général, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

- **AUTORISE** le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section du budget général, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

Cette délibération a été votée à 65 pour et 1 n'a pas pris part au vote (M. Maurice LAC).

2024-02-16 : OUVERTURE DE POSTES – COMPETENCE TOURISME

Rapporteur : M. Gérard BEAUD

Vu l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les articles L.1224-1 et suivants du Code du travail,

Vu les contrats à durée indéterminée conclus avec l'Office de tourisme des Gorges de l'Allier,

Vu la compétence obligatoire relative aux actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 sur la promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Vu l'avis favorable du CST de la Communauté de communes des Rives du Haut-Allier en date du 7 février 2024,

Considérant la création, par délibération n° 2024-03-04, d'une régie autonome en vue de l'exploitation de l'Office de tourisme communautaire,

Le Président rappelle que le transfert d'une activité auprès d'un nouvel employeur est régi par les articles L.1224-1 et suivants du Code du travail, lesquels sont d'ordre public.

Il en résulte que le transfert des contrats de travail suit le sort de l'activité, sans pour autant que des modifications puissent être apportées aux contrats de travail s'agissant notamment de leurs clauses substantielles.

Les missions confiées à l'Office de tourisme intercommunal étaient précédemment exercées par l'Office de tourisme intercommunautaire des Gorges de l'Allier dans le cadre d'une convention de partenariat conclue annuellement.

La convention n'a pas été renouvelée pour l'année 2024.

Il en résulte que le transfert des contrats des salariés affectés en totalité aux missions exercées en faveur du territoire de la Communauté de communes des Rives du Haut-Allier s'effectue de plein droit.

Le Président rappelle que, conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant.

Il présente donc le récapitulatif des postes qui doivent être créés au sein de la régie autonome pour l'exploitation de l'Office de tourisme communautaire :

- 1) 3 agents d'accueil de l'office de tourisme communautaire, correspondant au grade d'adjoint administratif principal de 2^o classe (catégorie C), cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux pour les ETP suivants :
 - 1 ETP à Langeac en CDI (poste pourvu),
 - 1 ETP à Saugues en CDI (poste pourvu),
 - 1 poste à 117 heures / mois à Lavoûte-Chilhac en CDI (poste pourvu),
- 2) 1 coordinatrice de l'OTI correspondant au grade d'attaché (catégorie A), cadre d'emploi des attachés territoriaux pour l'ETP suivant :
 - 1 agent à 0.3 ETP (45.46 heures mensuelles) en CDI (poste pourvu)

Les contrats reprendront les clauses substantielles du contrat dont les salariés étaient titulaires, en particulier celles qui concernent la rémunération. Les conditions d'emplois et les temps de travail seront maintenus et le protocole d'accord sur le temps de travail de la CCRHA adopté par délibération n° 2018-07-02 du conseil communautaire du 10 juillet 2018 s'appliquera.

« En cas de refus des salariés d'accepter le contrat proposé, leur contrat prend fin de plein droit. La personne publique applique les dispositions relatives aux agents licenciés prévues par le droit du travail et par leur contrat. »

Par dérogation, les emplois pourront être pourvus par des agents contractuels sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique :

- L332-8 2^o Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ;

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Le Président sera chargé de déterminer le niveau de rémunération des agents selon la nature des fonctions, le profil de l'agent et les crédits budgétaires prévus et inscrits à cet effet au budget.

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** le transfert du personnel
- **APPROUVE** la création des contrats de droit privé ci-dessus au sein de la régie communautaire, pour l'exploitation de l'Office de tourisme,
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget de la régie autonome,
- **AUTORISE** le Président à accomplir tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

M. Alain GARNIER demande si un appel à candidature sera lancé pour les membres du conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme. Le Président indique que ce point est à l'ordre du jour de la Commission Culture Sport Loisir et Tourisme du 26 avril et qu'il souhaiterait, sans empiéter sur le travail de la commission, un représentant local là où se trouve un bureau d'accueil.

La délibération a été votée à 50 pour, 9 contre (Mmes Sandrine ROUX, Marie-Andrée PERREY, Lydie BERTONI, Karine CROS et Agnès JEAN et MM. Christophe BRUGEROLLE, Jean-Marc CUBIZOLLES et son pouvoir Hervé ROMAGON et Alain GARNIER), 3 abstentions (Mme Gisèle PABIOU et MM. Maurice LAC et Norbert BERNARD) et 4 n'ont pas pris part au vote (Mme Claudine POTIN et son pouvoir Mme Patricia BARLIER et MM. Franck NOEL-BARON et Jean-Pierre BOUET)

2024-02-17 : Transformation de plein droit d'un contrat à durée déterminée en contrat à durée indéterminée en application de l'article L.332-8 du CGFP lorsque l'agent justifie d'une durée de services publics effectifs de 6 ans au moins sur des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique (A - B ou C)

Rapporteur : M. Gérard BEAUD

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L.2, L.332-8 à L.332-11 ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n° 2021-07-36 créant l'emploi permanent à temps complet de responsable du service Ressources Humaines, correspondant au grade de rédacteur territorial de catégorie B et fixant le niveau de recrutement et la rémunération ;

Le Président rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Le Président expose au conseil communautaire que la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 impose la « CDIsation » des agents non titulaires employés par la collectivité lorsque la durée de leurs services publics effectifs effectués au sein de la collectivité ou mis à disposition par le Centre de Gestion est :

- ✓ au moins égale à 6 ans au cours des 8 dernières années,
- ✓ au moins égale à 3 ans au cours des 4 dernières années lorsque l'agent a au moins 55 ans.

Ainsi, il convient de modifier le contrat de l'agent exerçant les fonctions de responsable des Ressources Humaines, afin de transformer le contrat à durée déterminée en contrat à durée indéterminée à compter du 8 mai 2024, en application de l'article L.332-8 du CGFP lorsque l'agent justifie d'une durée de services publics effectifs de 6 ans au moins sur des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique (A - B ou C).

Cet emploi correspond au cadre d'emplois des rédacteurs, de catégorie B de la filière administrative.

La durée hebdomadaire de service afférente est fixée à 35 heures.

Il demande également de modifier le tableau des effectifs afin de créer le poste correspondant à compter de cette même date.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le président à signer un contrat à durée indéterminée pour l'agent concerné et à créer le poste correspondant au tableau des effectifs à compter du 8 mai 2024
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 de la Communauté de communes des rives du Haut-Allier
- **AUTORISE** le Président à modifier l'organigramme
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat de travail et tous les documents relatifs à ce dossier dans les conditions évoquées ci-dessus.

Cette délibération a été votée à 61 pour, 1 contre (M. Alain GARNIER), 2 abstentions (Mme Gisèle RASPAIL (La Besseyre-Saint-Mary) et son pouvoir Mme Jessica COUDERT) et 2 n'ont pas pris part au vote (MM. Maurice LAC et Michel AUBAZAC).

2024-02-18 : Signature d'une convention avec la Chambre d'Agriculture de Haute-Loire dans le but de mettre en œuvre une politique agricole sur le territoire de la communauté de communes des rives du Haut-Allier

Rapporteur : M. Philippe MOLHERAT

Vu l'approbation du projet au Bureau le 20 mars 2024,

Depuis 2022, la communauté de communes des rives du Haut-Allier s'est rapprochée de la Chambre d'Agriculture dans le but de mettre en œuvre une approche commune sur plusieurs thématiques impactantes vis-à-vis de l'aménagement du territoire.

- Le développement du photovoltaïque au sol tout en préservant l'usage agricole des terrains pressentis par les investisseurs
- L'entretien, la gestion et l'adaptation de la sylviculture aux modifications climatiques

Ces deux axes ont été traduits au travers d'actions spécifiques au sein de la communauté de communes des Rives du Haut-Allier à savoir :

Axe 1 : Le programme d'animation forestière sur le territoire auprès des propriétaires privés

- Soutenir l'acquisition des petites parcelles par les propriétaires des parcelles attenantes ;
- Favoriser et faciliter la gestion pour les petites parcelles ;
- Proposer un conseil technique aux propriétaires notamment sur le choix des essences résistantes au changement climatique et des plants mycorhizés ;
- Proposer un conseil s'appuyant sur des expérimentations menées sur le territoire.

Axe 2 : La mise en œuvre du schéma directeur des énergies renouvelables en cours de déploiement sur le territoire

- Intégrer les enjeux agricoles en amont de l'identification des parcelles pour des projets photovoltaïques au sol
- Construire une vision partagée avec les élus de la chambre d'agriculture
- Protéger les propriétaires et exploitants agricoles des comportements opportunistes des porteurs de projets
- Garantir une information fiable et commune des parcelles à enjeux de développement énergétique sur le territoire de la CCRHA

Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** la convention de partenariat annexée
- **AUTORISE** Monsieur le Président à faire toutes les démarches nécessaires relatives à ce projet.

Cette délibération a été votée à 60 pour et 6 n'ont pas pris part au vote (M. Mmes Claudine POTIN et son pouvoir Patricia BARLIER et Eliane CHANY et son pouvoir Martine PAYS et M. Thierry ASTRUC et son pouvoir M. Ludovic LEYDIER).

La séance est levée à 20h30.

Signatures :

Le Président de la Communauté de Communes des rives du Haut-Allier
M. Gérard SEACID

Le secrétaire de séance :
Mme Marie-Christine DEEABRE

